



Vigilance pour la Vie scolaire !

↳ Que veut la CGT Educ'action ?

Les services de Vie scolaire ne doivent être ni des laboratoires de la déréglementation ni des lieux de précarité mais bien un véritable enjeu au sein d'un service public de l'Éducation nationale fort.

La Vie scolaire, c'est un lieu d'écoute, d'accueil, de vie de l'établissement qui fonctionne en permanence et gère tout ce qui est en dehors du temps de classe. C'est dire si, dans le cadre d'une école émancipatrice, l'enjeu est d'importance !

Sommaire

- p. 2 Du côté des CPE
- p. 3 Du côté des Assistant-e-s d'Éducation
- p. 4 Les revendications de la CGT Educ'action Bulletin d'adhésion

Au mois de décembre 2012, le ministère a réuni plusieurs groupes de travail sur les nouveaux référentiels de compétences destinés à la mise en place des nouveaux Masters pour l'ouverture des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) à la rentrée 2013.

Trois groupes se sont réunis en parallèle pour étudier, dans l'urgence, trois volets d'un référentiel... A la fin de la première réunion, l'ensemble des syndicats a demandé la mise en place d'un seul référentiel qui deviendrait commun à l'ensemble des enseignants, documentalistes et CPE. Le travail s'est poursuivi jusqu'à la fin du mois de janvier. Le texte a ensuite été présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Pour les CPE, le premier texte était totalement **hors de propos**, il s'agissait de transformer les CPE en adjoints de la sécurité des établissements, adjoints chargés « *de conseiller le Chef d'établissement* » sur la politique éducative autour d'un Projet Vie scolaire, tout en assurant « *une fonction de management dans son domaine* » (sic) !

Du rôle pédagogique auprès des élèves, il n'en était pas question. C'est à peine si le CPE pouvait travailler dans une équipe pédagogique avec ses collègues enseignants. La CGT Educ'action a refusé d'amender ce texte. Ce projet a été massivement rejeté et renvoyé aux « calendes grecques ». Pour la CGT Educ'action, il est **hors de question de dévoyer le métier de CPE !**

Après des navettes entre syndicats et ministère, nous avons été agréablement surpris par la troisième mouture du projet, qui a déjà très fortement évolué et qui reste cependant encore perfectible. Les allers-retours ont fait apparaître une vision plus éducative de notre métier. En effet, ce texte, dès son préambule, rappelle que les missions du CPE se déroulent dans le cadre de ce que l'on appelle la Vie scolaire et fait allusion à la circulaire de 1982. Les termes de « *manager* », « *chef de service* », « *recruteur* » ont disparu de ce texte destiné à nos futurs collègues mais aussi futur canevas de la prochaine redéfinition de notre métier.

Si des progrès ont été enregistrés, on ne peut pourtant pas encore parler de victoire. La **vigilance** reste de mise : l'année 2013 doit en effet être celle de la **modification des missions de CPE**, annonce faite par le ministère lors de ces réunions.

Nous sommes passés d'un texte **inamendable à un texte plus proche de ce que nous défendons**. La CGT Educ'action s'est un peu plus retrouvée dans ce troisième volet et a, à ce moment-là, proposé des modifications allant vers une vision plus éducative de ce texte, avec l'appui d'autres syndicats. C'est dans le même état d'esprit que nous irons porter au ministère les revendications de la CGT Educ'action pour les futures réunions sur l'évolution du métier de CPE.

↳ Pour la CGT Educ'action

OUI, le CPE est en charge des élèves et se préoccupe de leur bien-être ;

OUI, le CPE fait partie de l'équipe pédagogique et il y revendique toute sa place...

OUI, le CPE anime avec l'équipe des surveillants la vie scolaire de l'établissement ;

NON, le CPE n'est pas un conseiller du chef d'établissement pour tout ce qui touche au problème de sécurité ;

NON, le CPE n'est pas le responsable de la vie scolaire de l'établissement, elle est placée sous l'autorité du Chef d'établissement et doit être l'affaire de TOUS ;

NON, le CPE n'est pas un Manager, ni un Chef de service, il ne recrute pas les surveillants avec lesquels il travaille...

François Quinchez, responsable du collectif vie scolaire de la CGT Educ'action

Du côté des CPE

↘ Hors-classe des CPE, ça bouge ?

La fin d'une injustice ? En février dernier, le ministre déclarait : « *Je veux aussi que l'ensemble des corps de l'Education nationale ait accès au même taux de passage à la hors-classe. Il y a des disparités considérables. Par exemple, les conseillers principaux d'éducation n'ont pas des passages à la hors-classe similaires aux professeurs. Je suis en train de regarder ça.* »

Les demandes des CPE seront-elles enfin entendues ? La situation est injuste et dénoncée dans les CAPA puisque seulement 5 % des promovables de la catégorie passait à la hors-classe chez les CPE au lieu de 7 % dans les autres catégories enseignantes...

Affaire à suivre, les promesses sont faites pour être tenues !

La CGT ne se contentera pas de régler cette injustice, elle continue de revendiquer la suppression de la hors-classe et son remplacement par les d'échelons correspondants.

↘ L'abrogation de la journée de carence applicable dans la fonction publique

Marylise LEBRANCHU a annoncé, aux organisations syndicales de la fonction publique, la décision du Gouvernement d'abroger en 2014 la journée de carence mise en place par le précédent gouvernement. Cette décision, qui intervient dans le cadre des concertations issues de la grande conférence sociale, sera traduite par une disposition législative qui sera proposée dans le prochain projet de loi de finances présenté au Parlement.

« *La mise en place de cette journée de carence était une mesure injuste, inutile et inefficace* » selon la Ministre. **Raison de plus pour ne pas attendre 2014 et abroger dès aujourd'hui le jour de carence !**

↘ Référentiels de compétences CPE

Le travail mis en place, depuis le mois de décembre 2012, sur la réécriture des référentiels de compétences, va déboucher sur l'ouverture d'un nouveau chantier sur le métier de CPE ! Lors de ces rencontres, le ministère a clairement laissé entendre que c'était le premier étage d'une fusée... La réécriture de la circulaire de 1982 se profile à l'horizon 2013.

Nous avons dénoncé le procédé. Il aurait fallu, dans un premier temps, discuter des missions des CPE puis travailler sur les référentiels de compétences, en bonne logique. Pressés par le temps, c'est tout l'inverse qui s'est produit... On parle d'abord des compétences attendues pour les futurs CPE avant de définir les missions. On voit bien que la modification de ce texte a des conséquences sur la définition du métier et va faire bouger les lignes. Nous avons été très vigilants, accepter l'esprit du premier texte aurait de facto entraîné une autre vision du métier et une modification des missions donc du métier lui-même...

❖ Sur le référentiel CPE...

Déjà, un premier point positif, c'est qu'il existe et qu'il devrait y avoir un seul Master pour la formation aux concours. L'ancien, celui des fameux 10 items a donné lieu, chez les CPE, à la mise en place de maquettes de formation différentes des Masters selon les académies, allant jusqu'à un Master sur le management pour préparer le CPE à son métier...

Le gros point noir que nous dénoncions, c'est justement ce glissement sémantique que l'on a retrouvé dans la première version du Référentiel. Le terme de conseiller du Chef d'établissement et le contenu des items proposés en décembre, sont une reprise de termes de management. Le CPE coordinateur de la politique éducative de l'établissement... Inacceptable, cela veut dire que le CPE deviendrait le seul responsable de ce volet de la politique d'un établissement ? On voulait nous envoyer doucement mais sûrement vers une fonction d'adjoint au Chef d'établissement chargé de la mise en place du Projet Vie Scolaire de l'établissement, un adjoint à la sécurité. La vision du CPE « Manager » que nous rejetons en bloc... Vieux démons de notre administration après 10 ans de gestion de droite... Cela reste encore plus éloigné de l'élève qui est au cœur du métier actuel.

Heureusement que du côté syndical, l'ensemble des participants l'a souligné et s'y est opposé ; après bien des navettes, nous sommes arrivés sur un texte plus équilibré. Notre ministre lui-même a récemment rappelé que « *le management ne ressemble pas à ce que nous sommes* » appelant les inspecteurs du premier degré à changer de pratique... afin de remettre la pédagogie au centre du système. **Pour nous CPE, entendre dire que le management n'est pas la panacée, quel changement !**

❖ Ça tombe bien, c'est ce que nous revendiquons depuis longtemps !

Lorsque nous argumentions que notre travail était d'être à l'écoute des élèves, dans une approche pédagogique en lien avec les familles, on nous balançait du management et du sécuritaire à tout va... des chiffres, des indicateurs pour remettre de l'ordre dans les bahuts !!! « *Animer une équipe, c'est la diriger, cela veut dire la même chose, cessez de jouer sur les mots.* », voilà ce qu'on pouvait entendre.

Non, ce n'est pas pareil, un CPE n'a pas de position hiérarchique à avoir vis-à-vis de l'équipe de la Vie scolaire, ni avec ses collègues enseignants et tous les partenaires de l'établissement avec lesquels il travaille... Que ceux qui veulent changer de métier, de corps le fassent, c'est leur histoire pas la nôtre ! Le CPE est un pédagogue qui travaille en lien avec l'ensemble des partenaires, et c'est rappelé dans la dernière version, « **Le conseiller principal d'éducation acteur de la communauté éducative.** ».

François Quinchez

Du côté des Assistant-es d'Education

👉 AVS, vers une reconnaissance du métier ?

Le 21 mars, c'était le printemps pour les AVS...

Monsieur le ministre a annoncé qu'il envisageait de donner une solution au problème de statut précaire chez les AVS en reconnaissant leur rôle important dans la scolarisation et l'accompagnement des élèves en situation de handicap au sein des établissements, avalisant de fait que ce travail nécessitait du temps pour devenir de vrais professionnels. A une AVS, il a laissé entendre qu'il annoncerait bientôt une bonne nouvelle...

Peut-on espérer voir créé un nouveau statut, les AVS exigent la création d'un véritable métier au sein de la fonction publique avec une formation spécifique qui reconnaisse leurs compétences professionnelles... Ce n'est certainement pas au sein d'un GIP (groupement d'intérêt public que cela sera possible).

Une affaire à suivre...



👉 Journée de formation Assistant-es d'Education de l'académie de Bordeaux (7 février 2013)

Le 7 février 2013 une trentaine d'assistant-es d'éducation se sont réunis pour une journée de formation syndicale à la bourse de travail de Bordeaux à l'initiative de la CGT Educ'action 33.

Cette journée a été l'occasion de faire le point sur les conditions de travail des personnels de surveillance, des revendications immédiates à gagner et des revendications plus générales mais nécessaires à faire avancer.

Comme souvent, le problème du renouvellement de contrat, véritable épée de Damoclès pour les Assistants d'Education, est venu dans la discussion. Régulièrement source de pression utilisée par les chefs d'établissement, il y a urgence à traiter de cette question. Le minimum serait que les commissions consultatives paritaires soient saisies en cas de non renouvellement. **Des contrats de six ans, comme le revendique la CGT Educ'action, permettrait aussi aux personnels d'améliorer leurs conditions de travail et cela enlèverait de l'anxiété au quotidien, comme c'est le cas dans tous les boulots précaires. La question du recrutement des Aed par les chefs d'établissement, qui tourne parfois au clientélisme, rend nécessaire le retour à un recrutement académique.**

La question des conditions de travail a aussi largement traversé les débats. Les difficultés à assurer, dans de bonnes conditions, leur service a été l'objet de nombreuses interventions. Le manque de travail en équipe, le manque de personnels, l'absence de soutien en internat, les relations parfois difficiles avec les élèves sont revenus de nombreuses fois dans les débats.

Plusieurs intervenant-es ont souligné l'impossibilité de poursuivre des études tout en étant Aed, ce que la CGT Educ'action dénonce depuis 2003 !

D'autres ont affirmé que le métier qu'ils/elles pratiquent ne pouvait s'arrêter au bout de 6 ans : *« mon métier me plaît, je veux le continuer »* affirmait une participante !

Cette double problématique permet aux revendications de la CGT Educ'action de prendre tout leur sens. OUI il faut un « statut » amélioré pour les étudiants surveillants et OUI il faut créer un nouveau corps pour prendre en compte les missions des personnels de surveillance et d'éducation, corps dans lequel il faudra bien entendu titulariser les personnels actuels, précaires de par la durée limitée du contrat.

Enfin la question de la formation a été évoquée, non seulement pour faire face aux situations parfois complexes et parce qu'un métier ça s'apprend, mais aussi par le biais du Droit Individuel à la Formation (DIF) qui, même s'il existe, est trop souvent inappliqué.

Au final, il a été décidé d'aller rencontrer au plus vite les autorités rectores de Bordeaux afin que rapidement une circulaire rappelle aux chefs d'établissement les règles existantes. Il a été aussi décidé de continuer le travail du collectif, notamment celui des tournées d'établissements par les Assistant-es d'éducation, les plus à même de faire vivre leurs revendications. Il faut aussi continuer, à mettre en avant, par le rapport de forces, les revendications immédiates (prime ZEP pour les Assistant-es d'Education, étude des non-renouvellements de contrat par les CCP...) et des revendications à moyen terme (création de corps de personnels de surveillance, vrai statut d'étudiant-e/surveillant-e...).

Cette journée a été un moyen de se connaître, de tisser des liens, de discuter du travail du collectif Vie Scolaire de la CGT Educ'action 33, bref de faire du syndicalisme. Ce type de réunion est à populariser et à développer partout dans les départements et académies.

Samuel Serre

Les revendications de la CGT

➔ La CGT Educ'action revendique des améliorations des conditions de travail immédiates pour les Assistants d'Éducation

- La réduction des horaires de travail basée sur un service hebdomadaire réparti sur 36 semaines plus une semaine de préparation de la rentrée (temps qui serait consacré à la formation) afin de pouvoir suivre normalement des études, soit :
 - en externat : 24 h hebdomadaires pour un temps plein,
 - en internat : 28 h hebdomadaires pour un temps plein. Toute intervention en internat nécessite récupération.
- Une formation réelle aux missions qui leur sont confiées avant leur prise de fonction et la reconnaissance des qualifications acquises dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Une augmentation du traitement : 70 points d'indice immédiatement, soit un passage à l'indice 362.
- Le remboursement intégral des frais de transport lieux d'étude/domicile/travail.
- La prime ZEP pour ceux exerçant dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire.
- La création de postes en nombre suffisant, soit : 1 surveillant à temps plein pour 75 élèves, 1 pour 50 en zone difficile tout en tenant compte de la taille et de la configuration des établissements.
- Des contrats de 6 ans afin de soustraire les AED aux pressions des chefs d'établissement.
- De nouvelles prérogatives pour les CCP (Commissions Consultatives Paritaires) : contrôle du recrutement et du droit à la formation, motif du non renouvellement de contrat.

➔ La CGT Educ'action réaffirme le rôle pédagogique des CPE et exige une amélioration des conditions de travail

Les CPE sont des **membres à part entière de l'équipe pédagogique**. La CGT Educ'action a refusé la dérive qui cherchait à en faire des managers et à les intégrer aux équipes de direction. Selon la même logique, la CGT Educ'action a refusé la fonction de préfet des études prévue par le label ECLAIR et demande sa suppression. Les CPE **ne sont pas les chefs du service** de la Vie Scolaire mais, conformément à la circulaire de 1982, ils sont les **animateurs** de ce service. Aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de Vie Scolaire.

➔ La CGT Educ'action réaffirme la place complémentaire du CPE dans l'équipe pédagogique **auprès des enseignants** et revendique que le/la CPE ne soit plus membre de droit, comme le sont les personnels de direction, des différentes instances (conseil d'administration, conseil de discipline).

➔ La CGT Educ'action revendique la **suppression de l'annualisation** qui passe par une vraie réduction du temps de travail : 35 h hebdomadaires effectives sur 36 semaines et une semaine de préparation de la rentrée scolaire. Les permanences durant les petites vacances doivent être supprimées définitivement.

Les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail dans le cadre des 35 h hebdomadaires. Les 35 h doivent être réellement TTC (Toutes Tâches Confondues) dans tous les établissements : conseils de classe, réunions des différentes instances (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de la Vie Lycéenne, Commission Hygiène et Sécurité...), encadrement des activités (maison des lycéens, foyer socio-éducatif...), rencontre des partenaires extérieurs...

➔ La CGT Educ'action revendique la récupération pleine et entière des heures effectuées en cas de dépassement exceptionnel.

➔ Dans les établissements :

- ➔➔ 1 CPE au minimum par établissement,
- ➔➔ 1 CPE pour 250 élèves, 1 pour 200 en zone difficile,
- ➔➔ 10 classes maximum à suivre par CPE

➔ Une augmentation du traitement : 70 points d'indice immédiatement !

« La CGT syndique les enseignants de la maternelle à l'université. »



4 p. Vie scolaire
Avril 2013

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer

Nom Prénom

Statut : CPE [] - Aed [] - EVS [] - Assistant pédagogique []

Adresse

Code postal Ville

Tél. Email

Établissement

Code postal Ville

Retour à : CGT Educ'action, 263, rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex